



**NORMANDIE
ÉTUDES
OBSERVATION**

SOCIAL ■ MÉDICO-SOCIAL ■ SANTÉ

•
info/

LA LETTRE
D'INFORMATION

SEPTEMBRE 2024



SOMMAIRE

p. 03

Introduction

p. 04-06

Zoom sur les travaux des partenaires de la plateforme

La santé des enfants en Normandie – Perceptions et enjeux identifiés par les services de PMI

Trame active : vers un urbanisme favorable à la santé

Diagnostic du contrat de ville 2024-2030 de Caen la mer

Baromètre Santé en Normandie

Dossier thématique : Précarité alimentaire

Précarité alimentaire : de quoi parle-t-on ?

o Définitions et enjeux

o Données clés

Panorama des politiques régionales pour lutter contre la précarité alimentaire

Résultats d'observation en Normandie

o Les associations habilitées à percevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire

o Quelle accessibilité à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité ?

o Les enjeux de précarité alimentaire dans les quartiers prioritaires politique de la ville en Normandie

◀ p. 07-17

p. 18

Lus pour vous

En Normandie

En France

p. 20

Dispositifs nationaux

Handidonnées

p. 22

Dispositifs européens

Les programmes Interreg

p. 24

Agenda

•
info/



Plateforme NÉO, un réseau et des outils au service des politiques publiques régionales



Réseau d'échanges



Animation de groupes de travail thématique



Site Internet



Panorama des publications régionales



Espace open data et une Base Territoriale des Indicateurs (BTI)

www.normandieobservation.org

INTRODUCTION

La précarité alimentaire, pivot important de la santé, au cœur de cette nouvelle lettre Info de la plateforme Normandie Études Observation

Les membres de la plateforme Néo vous présentent ce nouveau numéro de la lettre d'information, en cette rentrée 2024.

Le comité technique a souhaité mettre en avant le sujet de la précarité alimentaire dans cette lettre. Enjeu majeur de la santé physique, mais aussi psychique et sociale, la lutte contre la précarité alimentaire est une thématique qui mobilise de très nombreux acteurs au niveau national, régional et infrarégional. Pour autant, force est de constater que les résultats d'observation dans la région sont relativement peu nombreux. Plusieurs politiques régionales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire sont également présentées dans ce document.

Outre le dossier thématique, ce nouveau numéro de la lettre Info est l'occasion de souligner les travaux de différents partenaires de la plateforme en matière d'observation des Normands. La rubrique « Lu pour vous » met également en lumière des publications régionales et nationales dans les champs sanitaire, social et médico-social. Au-delà de la région, la plateforme nationale Handidonnées, visant à mieux comprendre et accompagner les enfants et adultes en situation de handicap, ainsi que le programme européen

Interreg, ayant pour objectif la synergie des membres de l'Union européenne dans la gestion de l'environnement, sont présentés.

Par ailleurs, après le succès des deux précédentes éditions, l'heure est pour les membres de la plateforme, à l'organisation de la troisième journée de Néo. Ce nouveau séminaire, qui se tiendra début 2025, sera axé sur le sujet de la précarité alimentaire en Normandie, avec pour objectifs, sur le modèle des éditions précédentes, de :

- Partager les constats faits dans la région quant à la précarité alimentaire, que ce soit des plus jeunes, comme des personnes isolées ou des habitants des QPV, et de faire connaître les dispositifs d'observation existants ;
- Mieux se repérer dans l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire en Normandie : identifier les acteurs et dispositifs mobilisés sur cette question ;
- Présenter des actions inspirantes mises en place pour lutter contre la précarité alimentaire des différents publics, à la lumière de travaux de diagnostic partagé.

La date de cette nouvelle rencontre sera communiquée rapidement. Nous espérons vous retrouver nombreux pour échanger sur l'existant mais aussi trouver des solutions collectivement au manque d'observation en région.

L'équipe d'animation de NÉO

Zoom sur les travaux des partenaires de la plateforme



LA SANTÉ DES ENFANTS EN NORMANDIE – PERCEPTIONS ET ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LES SERVICES DE PMI

ORS-CREAI Normandie

L'ORS-CREAI Normandie, centre ressources santé, vulnérabilité et politique de la ville, publie une nouvelle étude sur la santé des enfants en région. La réalisation de cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux d'observation sur la santé des jeunes menés par l'ORS-CREAI Normandie, et répondent au souhait de disposer d'éléments de connaissance sur l'activité des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), ainsi que sur la santé et les problématiques de santé observées chez les jeunes enfants à l'échelle régionale.

Ces travaux ont été conduits en lien avec le comité de pilotage sur la santé des jeunes piloté par l'Agence Régionale de Santé et dans le contexte de stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

Plus précisément, la réalisation de cette enquête a reposé sur la conduite d'entretiens qualitatifs auprès des professionnels des services de PMI et sur l'analyse des données statistiques disponibles. Elle a également été enrichie par la mise en commun et le partage des résultats dans le cadre d'une réunion commune avec l'ARS et les PMI.

Les travaux qui vous sont restitués sont ainsi structurés autour :

- des activités et l'organisation des services de PMI en région,
- de l'état de santé et les problématiques de santé rencontrées chez les jeunes enfants,
- et des difficultés, adaptations et enjeux identifiés par les services de PMI.

Les enseignements de ces travaux viennent enrichir l'ensemble des observations menées sur cette thématique, notamment le tableau de bord des indicateurs élaboré par les multiples partenaires du groupe observation santé des jeunes et actualisé chaque année depuis 2018.

Pour accéder aux travaux :

- [La santé des enfants en Normandie – Perceptions et enjeux identifiés par les services de Protection Maternelle et Infantile \(PMI\)](#)
- [Tableau de bord santé des jeunes](#)

Contact :

Sylvie Le Rétif, Chargée d'études, ORS-CREAI Normandie
s.leretif@orscreainormandie.org

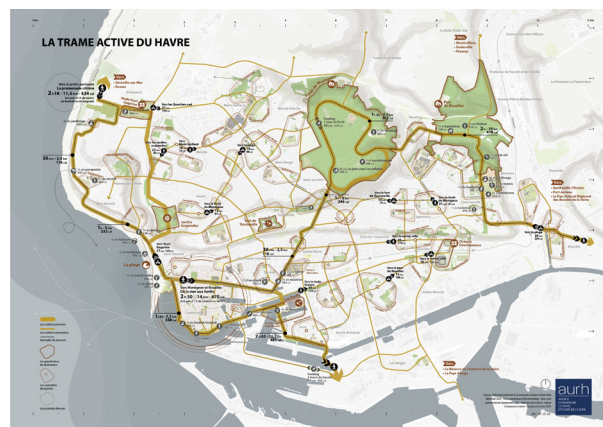


TRAME ACTIVE : VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

AURH - Agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine

La lutte contre la sédentarité est un enjeu majeur de santé publique. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) estime que 95 % de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de sa santé par manque d'exercice physique¹. Afin d'inciter à la pratique d'activités physiques, les collectivités peuvent repenser l'aménagement de leur espace. Au-delà des seuls équipements sportifs, il s'agit de faire de l'ensemble du territoire un terrain propice à une activité physique quotidienne, la plus diverse et inclusive possible.

Dans cette optique, l'AURH a identifié, au sein de la ville du Havre, les polarités et axes qui permettent d'esquisser une trame potentielle des espaces publics favorables au développement d'une activité physique du quotidien. Cette trame s'adresse à tous les habitants, des sportifs accomplis aux personnes éloignées de l'activité physique. Elle distingue différents types d'espaces publics, qu'il s'agisse des polarités et axes structurants de rayonnement métropolitain ou des parcours davantage orientés vers des pratiques de proximité. Elle accorde une grande importance à la qualité d'usage de l'environnement extérieur, en considérant les aménités et les éléments naturels.



Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

Contact :

Aurélien Soulier, Sociologue / Société et démographie
AURH,
<https://www.aurh.fr/contact?contentid=2977&cardid=381>

¹ « Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une priorité de santé publique », ANSES (consulté le 31/05/2024).

DIAGNOSTIC DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE CAEN LA MER

Aucame - Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

Un diagnostic complet des QPV¹ de Caen la mer

En 2023, la Communauté urbaine de Caen la mer a confié à l'AUCAME, l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, le soin de réaliser le diagnostic du contrat de ville 2024-2030. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'observatoire des solidarités territoriales dont l'objet est d'assurer le suivi des quartiers de la politique de la ville.

En termes de méthode, l'AUCAME a constitué un panel de 13 villes de comparaison choisies en fonction de leur position dans l'armature urbaine, de leur localisation géographique et des similitudes qu'elles présentent avec Caen. Plusieurs centaines d'indicateurs ont été mobilisés à l'échelle des unités urbaines et des quartiers prioritaires se situant dans ces agglomérations. Des habitants ont été également interrogés via les conseils citoyens et des enquêtes menées par les étudiants de l'IRTS² Normandie.

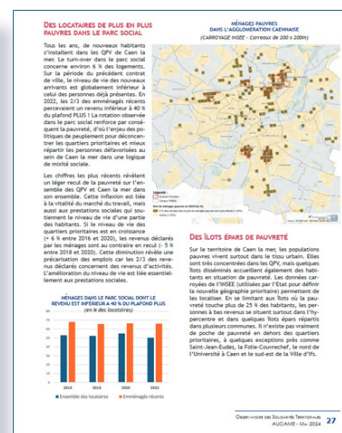
Des quartiers dynamiques en grande difficulté sociale

Par rapport aux autres villes, les marqueurs sociaux des quartiers prioritaires de Caen la mer sont plus défavorables que dans les autres QPV du panel de comparaison. Les enjeux de la politique de la ville sont donc particulièrement prégnants à Caen et Hérouville Saint-Clair où se trouvent les 6 QPV de la Communauté urbaine.

Dans l'agglomération caennaise, 12 % des habitants vivent en QPV. Très densément peuplés, les quartiers prioritaires accueillent, dans leur parc social dominant, une population

en grande difficulté sociale. La moitié des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, les personnes cumulant de nombreuses difficultés (retard scolaire, chômage, précarité professionnelle, état de santé dégradé...). La forte présence d'étrangers constitue un autre trait caractéristique des quartiers.

Au quotidien, les QPV sont perçus comme des quartiers vivants et dynamiques, en particulier sur le plan économique (vivre d'autoentrepreneurs) et associatif (grande vitalité).



Pour en savoir plus : <https://www.aucame.fr/catalogue/observatoire-des-solidarites-territoriales/contrat-de-ville-2024-2030-de-caen-la-mer-486.html>

Contact : Jean-Philippe Briand, Directeur adjoint de l'AUCAME
Mail : jp.briand@aucame.fr

¹ QPV : quartiers prioritaires de la politique de la ville.

² IRTS : Institut Régional du Travail Social.

BAROMÈTRE SANTÉ EN NORMANDIE

OR2S

Les **Baromètres Santé** sont des enquêtes nationales conduites par Santé publique France. Ils permettent non seulement de faire un état des lieux des comportements, des connaissances et de la santé des personnes résidant sur le territoire, mais également d'étudier les évolutions au cours du temps.

Le terrain de l'édition 2021 du Baromètre Santé a permis de collecter les informations de 24 514 personnes âgées de 18 à 85 ans en France, dont 1 284 en Normandie.

Avec le soutien de l'ARS, différentes plaquettes thématiques ont été réalisées par l'OR2S, à partir des données de cette édition 2021, mais aussi lorsque cela était possible, en intégrant des évolutions à partir des éditions de 2017, 2010 et 2005. Ces plaquettes s'attachent à décrire la santé des Normands et ses déterminants, par comparaison au reste de la France, en déclinant les informations par sexe, âge, type de ménage, situation financière perçue, situation professionnelle...

Trois plaquettes ont été publiées :

- Une première sur la santé mentale aborde les épisodes dépressifs caractérisés, les pensées suicidaires et les tentatives de suicide.
- Une seconde fait état du statut pondéral, de la fréquence et de l'intensité de l'activité physique, du temps passé en position assise et devant les écrans, ainsi que de la perception des recommandations d'activité physique.
- Une troisième présente les habitudes alimentaires, la connaissance des recommandations alimentaires, du Nutriscore, ainsi que des infections d'origine alimentaire.

Deux autres plaquettes paraîtront prochainement :

- Une première sur le tabagisme, la consommation de cannabis et d'alcool, ainsi que sur les éventuelles dépendances entraînées par ces substances. Sont également abordées l'utilisation de la cigarette électronique ainsi que la connaissance des campagnes de prévention « Moi(s) sans tabac » et « Janvier sans alcool ».
- Une seconde présentera l'état de santé déclaré par les Normands et leurs homologues du reste de la France, en abordant les maladies chroniques et les limitations pour raison de santé. Un zoom sur l'état de santé des seniors sera intégré à ce document.

Les trois premières plaquettes sont d'ores et déjà consultables sur le site de l'OR2S :

- [Baro_santeSanteMentaleNormandie2021.pdf \(or2s.fr\)](#)
- [Baro_santeActPhyNormandie.pdf \(or2s.fr\)](#)
- [Baro_santeAlimentationNormandie.pdf \(or2s.fr\)](#)



Contact :

Manon Couvreur, Directrice adjointe, OR2S
manon.couvreur@or2s.com

DOSSIER THÉMATIQUE

Précarité alimentaire

Le comité technique de Néo a souhaité mettre le thème de la précarité alimentaire au cœur de cette nouvelle lettre Info de la Plateforme d'observation régionale.

Vous sont ainsi présentés en introduction quelques définitions et éléments de contexte en France et en Normandie. Des résultats d'observation et études régionales sur cette thématique ainsi que les politiques publiques pour lutter contre la précarité alimentaire sont également mis en lumière.

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

► Définitions et enjeux

La précarité alimentaire est définie comme une situation dans laquelle une personne n'a pas la garantie d'un accès à une alimentation suffisante, de qualité, de manière durable et dans le respect de ses préférences alimentaires et besoins nutritionnels.

Ainsi, la précarité alimentaire n'est pas uniquement le fait de manquer d'aliments, mais aussi d'avoir accès à des aliments de moindre qualité ou encore qui ne correspondent pas à ses préférences gustatives, à son âge ou à son état de santé.

Cette précarité découle généralement d'une situation de pauvreté économique, mais peut également être liée à des barrières sociales, culturelles ou même géographiques (éloignement de sources d'approvisionnement par exemple). De plus, la précarité alimentaire induit un risque accru de maladies chroniques (obésité, maladies cardiovasculaires, cancer, diabète de type 2, fragilisation de la santé mentale...).

DONNÉES CLÉS

- L'Insee estime que plus de **13 % de la population normande vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire** en 2019 (contre 15 % en France), soit 193 000 ménages normands. De plus, 23 % rencontrent une situation de pauvreté, qu'elle soit monétaire (vivre avec moins de 60 % du niveau de vie médian), institutionnelle (percevoir des minimas sociaux) ou en conditions de vie (connaître des privations et des difficultés de la vie quotidienne) [1].
- Selon le Baromètre de la pauvreté mené par le Secours populaire, en 2023, **un Français sur trois n'est pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger trois repas par jour** ; 36 % disent se priver pour que leurs enfants ne se retrouvent pas devant une assiette vide et 43 % déclarent ne pas pouvoir consommer des fruits et légumes tous les jours [2].
- En 2019, d'après l'Insee, les dépenses dédiées à **la consommation alimentaire représentent 20 % du budget des ménages**. Dans les ménages les plus modestes, l'achat de fruits mais surtout de viande est moins fréquent que dix ans plus tôt [3].
- En France, le comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire estime que 7 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire en 2020 en France [4].
- D'après une étude menée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, en 2023, parmi les personnes en situation de précarité, seule une sur deux a recours à un ou des dispositifs d'aide alimentaire [5].
- En 2023, 145 associations d'aide alimentaire bénéficient de l'habilitation régionale pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire, soit une augmentation de 9 % en 5 ans. Elles ont permis de délivrer 12 000 tonnes de denrées dans l'année [6].

[1] Insee, État des lieux de la pauvreté en Normandie, Conférence régionale des acteurs. Février 2022.

[2] Secours populaire/Ipsos, Baromètre de la pauvreté 2023. Septembre 2023.

[3] Insee, Entre 2009 et 2019, la part du budget alimentaire des ménages consacrée aux produits carnés recule, Insee Références. Février 2024.

[4] DGCS, COCOLUPA : le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire s'est à nouveau réuni ce jour avec une ambition : élaborer, avec les associations de solidarité, un plan d'action national de lutte contre la précarité alimentaire. Mars 2021.

[5] Crédoc, La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim. Septembre 2023.

[6] DRDJSCS, DRAAF, L'aide alimentaire en Normandie au regard des structures habilitées au niveau régional. Février 2020.

À l'inverse, il est également observé que parmi les personnes démunies du point de vue de l'alimentation, plus de personnes en mauvaise santé sont retrouvées. Cela souligne la courante démultiplication des difficultés : absence d'emploi, maladie, isolement social et/ou géographique...

La précarité alimentaire touche tout type de personne mais de manière hétérogène. La lutte contre cette pauvreté doit donc prendre des formes très variées. En effet, un parent seul ayant du mal à nourrir ses enfants pour raison financière ne rencontre pas les mêmes problématiques qu'une personne âgée vivant à la campagne, sans moyen de mobilité, et qui ne peut donc pas facilement aller faire ses courses.

Face à cette situation, l'aide alimentaire « a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Cette aide vise à répondre aux besoins en volume, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou tout autre personne morale. » (article L-266-2 du CASF). Les petits déjeuners à l'école, la tarification sociale des cantines, les repas du Crous à 1 euro, les distributions de paniers alimentaires ou de repas, les épiceries sociales et solidaires, les jardins collectifs, les maraudes alimentaires, les restaurants sociaux et solidaires... sont autant de dispositifs mis en place afin de lutter contre la précarité alimentaire. À noter, que si une structure souhaite obtenir des financements publics afin de pratiquer une activité d'aide alimentaire, une habilitation est nécessaire (voir page 11).

Cependant, malgré la diversité des dispositifs d'aide, de nombreuses personnes dans le besoin restent sans ressources, en partie par manque d'information (droits aux aides, accès aux aides, complexité des démarches administratives...) mais aussi par gêne ou sentiment de honte.

Par ailleurs, malgré de nombreuses structures et dispositifs d'aide en Normandie, les résultats d'observation portant sur la précarité alimentaire dans la région restent très épars.

Zoom sur la précarité chez les étudiants normands

ORS-CREAI Normandie et OR2S

Afin de mieux appréhender l'état de santé physique et psychique, ainsi que les comportements de santé des étudiants en Normandie, l'ORS-CREAI et l'OR2S, en collaboration avec l'ARS et les trois universités de la région (Caen, Le Havre et Rouen), réalisent une enquête auprès des étudiants de licence de ces universités.

Cette étude est menée chaque année depuis 2022. Le questionnaire est constitué d'une base socle s'intéressant notamment aux caractéristiques sociodémographiques, à l'état de santé, aux conduites à risque, à la qualité de vie, à l'activité physique, à la santé sexuelle et mentale et aux souhaits d'informations et d'actions de prévention. Le questionnaire est également constitué d'une partie ayant vocation à évoluer chaque année. Après une première édition portant sur l'information sur la santé, la consommation de soins et le renoncement aux soins, l'édition de 2023 s'est concentrée sur la santé mentale. En 2024, la partie thématique aborde la précarité sur plusieurs aspects :

- La précarité financière (job étudiant, aides sociales, aides de l'entourage, perception des difficultés financières, renoncement à des soins, à des sorties...);
- La précarité de logement (logement confortable, sécurisé, proche du lieu d'études et de commodités, facilité à trouver un cautionnement, paiement des factures d'eau, d'électricité...);
- La précarité alimentaire (accès à une alimentation saine et en quantité suffisante);
- La précarité hygiénique (possibilité de laver son linge, d'acheter des produits d'hygiène corporelle, y compris des protections hygiéniques pour les femmes...);
- La connaissance des dispositifs d'aide aux jeunes et aux étudiants.

Le terrain d'enquête s'est tenu de février à avril 2024. Le traitement statistique des réponses de plus de 3 500 étudiants permettra de mieux connaître et comprendre la précarité des étudiants dans la région. Le rapport est à paraître début 2025.

En attendant les résultats de cette nouvelle édition, les rapports précédents sont consultables sur les sites internet de l'ORS-CREAI et de l'OR2S :

[Études & diagnostics](#) ■ Association ORS-CREAI Normandie (orscreainormandie.org)

[Publications](#) - Observatoire régional de la santé et du social (or2s.fr)

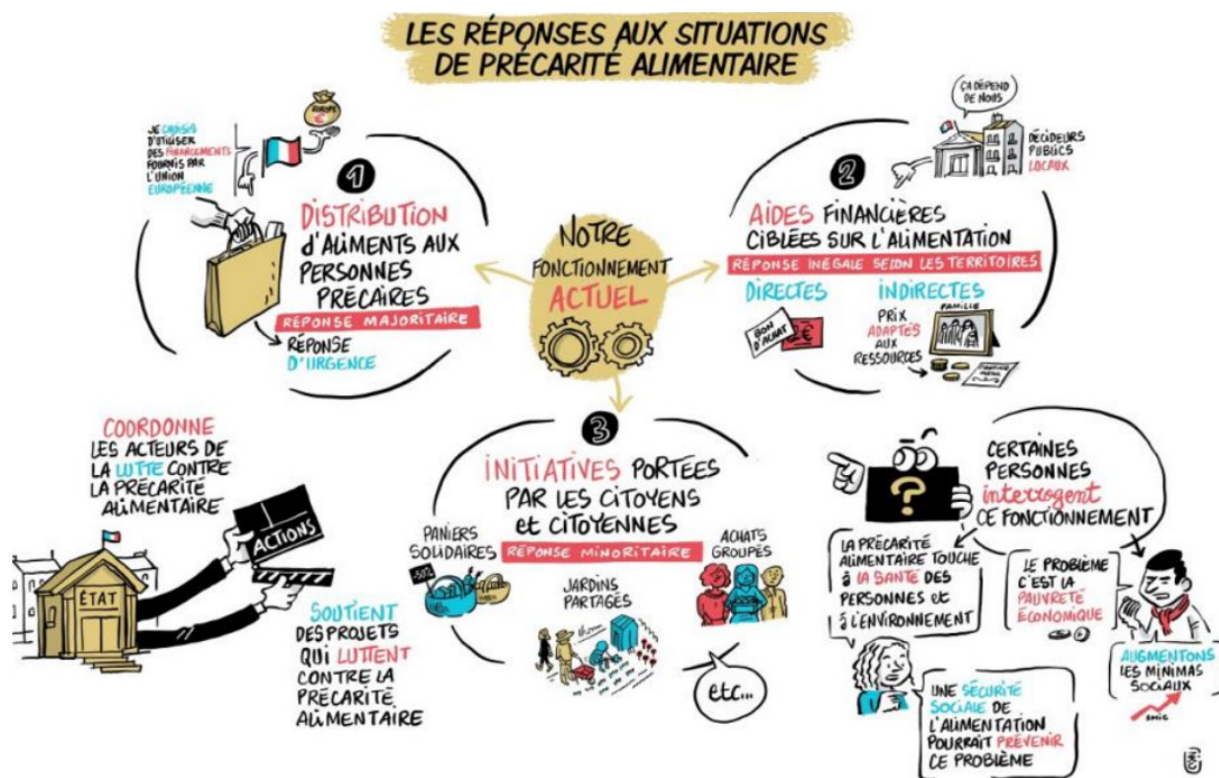


PANORAMA DES POLITIQUES RÉGIONALES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Amélioration de l'accès à une alimentation saine et durable, sensibilisation et éducation alimentaire, soutien aux populations les plus vulnérables.

La loi Egalim du 30 octobre 2018 définit la lutte contre la précarité alimentaire par le fait de favoriser « l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale » et en permettant « la reconnaissance et le développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Depuis la loi Egalim, la lutte contre la précarité alimentaire est définie à l'article L. 266-1 du Code de l'action sociale et des familles. La précarité alimentaire se place dans le champ de la lutte contre la pauvreté et les exclusions.



Source : Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Prefet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Cecile Cristia-Leroy

Créé en septembre 2020, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA), une instance informelle, se réunit régulièrement, sous la présidence de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), et en présence des acteurs de l'aide alimentaire (associations, administrations centrales et déconcentrées, collectivités, etc.) avec l'ambition de transformer le modèle français de lutte contre la précarité alimentaire.

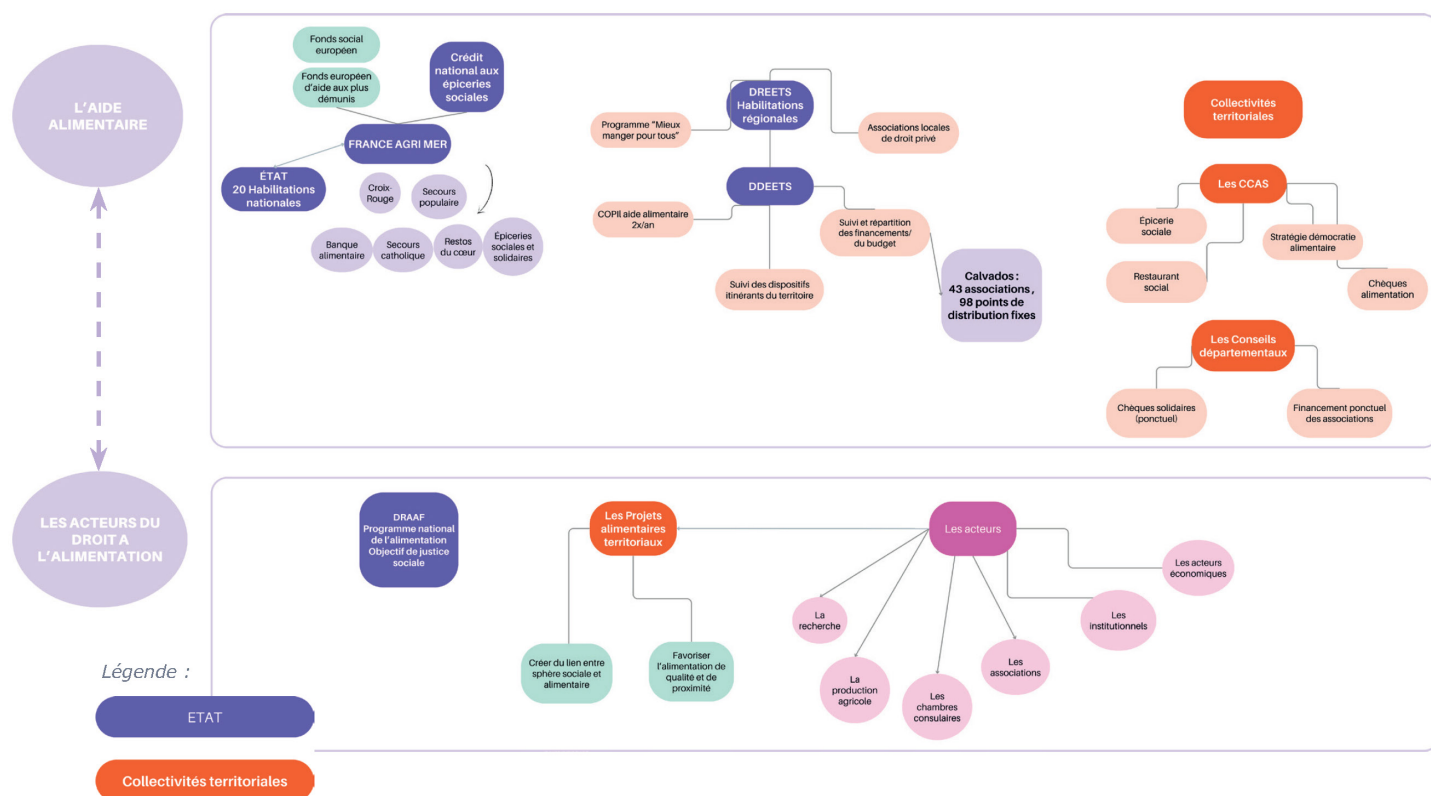
Un plan d'actions de transformation de l'aide alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire a été co-construit par les membres du Cocolupa autour de cinq objectifs :

- garantir la réponse à court terme aux situations d'urgence : répondre aux besoins essentiels de se nourrir et de nourrir les siens ;
- prévenir la précarité alimentaire en tenant compte des réalités de chaque public ;
- activer les différents leviers : juridique, financier, de partage de l'information, de capitalisation des savoirs et mutualisation des connaissances ;
- garantir une gouvernance partagée avec les acteurs, interministérielle et territorialisée ;
- intégrer la dignité, l'autonomie des personnes, la qualité nutritionnelle de l'alimentation et les enjeux de durabilité du système, à tous les niveaux de lutte contre la précarité alimentaire.

Des financements :

- FSE en octobre 2022 avec un nouveau programme de soutien à l'aide alimentaire (SEAA) du FSE+ géré par la DGCS
- Enveloppe exceptionnelle du gouvernement pour l'aide alimentaire aux étudiants en novembre 2022 : en plus des repas à 1€ depuis la crise sanitaire, financement de colis repas pour une semaine (budget en Normandie : 253 500€)
- Programme *Mieux manger pour tous* : fonds mis en œuvre en 2023 dans un contexte d'inflation et inscrit dans le **Pacte des solidarités 2023-2027** avec 4 objectifs :
 - ▶ le développement d'alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité » ;
 - ▶ le soutien d'actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux ;
 - ▶ le soutien d'expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire dont les expérimentations en matière de transfert monétaire tels que des chèques alimentaires durables ;
 - ▶ l'amélioration de la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire ;

Exemples de lauréats en Normandie : Banque alimentaire, Solaal, CCAS de St-Lô, EPICEA, La Voix des femmes.



Source : schéma issu de *Qu'en savons-nous ?* n° 138 – mars 2024 - AUCAME

La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par l'État : Le dispositif d'habilitation à percevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire (DREETS)

La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par l'État vise trois objectifs principaux :

- Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé : la lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ;
- Favoriser l'inclusion sociale et l'émancipation des personnes : elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Favoriser la durabilité et la justice sociale : la lutte contre la précarité alimentaire comprend la poursuite des objectifs définis par l'article L. 1 du code L-266-1 du CASF rural et de la pêche maritime et par les programmes nationaux relatifs à l'alimentation, à la nutrition et à la santé.

L'habilitation pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire

L'habilitation constitue un acte par lequel l'État reconnaît qu'une personne morale de droit privé remplit bien les conditions requises pour recevoir des contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire. Les personnes morales de droit public (CCAS ou CIAS notamment) ne sont pas concernées par l'habilitation.

L'habilitation est obligatoire :

- pour percevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Il s'agit de toute aide, en nature ou en numéraire apportée par une personne morale de droit public, à savoir l'Union européenne, l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics, destinée à :
 - l'achat de denrées alimentaires pour leur distribution à des personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique.
 - la couverture de besoins d'investissement ou de coûts de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Au-delà des subventions publiques, il peut notamment s'agir de la mise à disposition d'un local, de la mise à disposition de personnel, du règlement des factures d'eau, d'électricité ou de gaz d'une structure.

- pour bénéficier de denrées financées par des fonds publics. L'habilitation est obligatoire dès lors qu'une personne morale s'approvisionne avec des denrées financées sur fonds publics, même si cet approvisionnement est réalisé auprès d'une autre personne morale de droit privé (une banque alimentaire par exemple). Il s'agit notamment des denrées financées par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et par le Crédit National des Epiceries Sociales (CNES).

L'habilitation n'est pas obligatoire :

- pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sans contribution publique.
- pour bénéficier de dons d'acteurs privés, même si ces dons font l'objet d'une défiscalisation (néanmoins, de telles structures doivent répondre aux critères de l'article 238 bis du code général des impôts).

L'habilitation implique le respect des conditions énoncées dans le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire (articles R.266-2 à R.266-10 du code de l'action sociale et des familles). Ainsi, la structure habilitée doit :

- proposer un accompagnement aux personnes,
- disposer des moyens de son activité,
- rechercher une offre alimentaire de qualité,
- mettre en place les procédures permettant de garantir la qualité sanitaire des produits,
- assurer la traçabilité physique et comptable des denrées,
- être en capacité de fournir les données chiffrées relatives à l'activité d'aide alimentaire,
- s'engager à se soumettre aux contrôles de l'habilitation.

Les personnes morales de droit privé dont l'activité n'est pas à vocation nationale et qui souhaitent recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent demander une habilitation au niveau régional. On entend par « activité à vocation nationale » le fait d'avoir une activité d'aide alimentaire couvrant 9 départements ou plus sur au moins 2 régions.

Ainsi, les personnes morales de droit privé qui ont une activité d'aide alimentaire - sur une seule région - ou sur plusieurs régions mais sur moins de 9 départements déposent une demande d'habilitation au préfet de région de leur siège social.

L'organisation de la campagne d'habilitation régionale

Cette campagne s'adresse aux structures voulant déposer une première demande d'habilitation ainsi qu'aux structures qui ont déjà été habilitées et qui veulent demander un renouvellement de leur habilitation.

La première habilitation est accordée par le préfet de région pour une durée de 1 à 3 ans, en fonction de l'expérience du demandeur et des garanties qu'il présente. Dans le cadre d'un renouvellement, l'habilitation est accordée pour une durée de 5 ans.

Il est possible de réaliser plusieurs campagnes d'habilitation par an. Cette option a été retenue par la Normandie avec le lancement de deux vagues d'habilitation par an. Cette procédure permet une gestion plus fluide au cours de l'année des demandes d'habilitation. Elle permet également d'éviter toute rupture d'agrément en cours d'année pour les opérateurs dont l'habilitation arrive à échéance.

La DREETS Normandie a la charge de l'organisation de la campagne d'habilitation et du suivi des habilitations délivrées. Les projets déposés par les opérateurs sont instruits collégialement par la DREETS Normandie, la DRAAF Normandie et les DDETS(PP).

Programme national pour l'Alimentation en Normandie

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2019-2023, sous la direction du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, vise à soutenir les initiatives locales en faveur d'une alimentation durable, accessible et locale.

En lien avec le Programme National Nutrition Santé 4 (PNNS 4), le PNA s'articule autour de **trois axes thématiques majeurs** :

1. Justice sociale : Améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous.
2. Lutte contre le gaspillage alimentaire : Encourager des pratiques responsables de production et de consommation.
3. Éducation alimentaire : Sensibiliser et éduquer à l'alimentation durable et équilibrée.

Le programme repose également sur **deux leviers transversaux** :

1. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), qui permettent d'adapter les solutions aux spécificités locales.
2. La restauration collective, levier important pour promouvoir une alimentation saine, durable et accessible.

Contexte législatif et historique :

- 2010 : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.
- 2014 : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche, avec la création des projets alimentaires territoriaux (PAT).
- 2017 : États Généraux de l'Alimentation, un moment clé de concertation nationale.
- 2018 : Loi EGAim, renforçant l'agenda de durabilité dans l'alimentation.
- 2021 : Loi Climat et Résilience et Plan France Relance, avec un financement de 80 millions d'euros pour soutenir les PAT.

Le **PNA est animé au niveau régional par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)**, qui assurent sa mise en œuvre territoriale. Le programme est actuellement en cours de révision. Le programme en vigueur s'achève ainsi avec la transition vers la **Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)**, dont la publication du texte initialement prévue au 1^{er} juillet 2023 a été retardée. Cette nouvelle stratégie est le fruit d'une collaboration entre plusieurs ministères : celui de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, de la Santé et des Solidarités, ainsi que de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Le SNANC ambitionne de renforcer les liens entre les enjeux alimentaires, nutritionnels et climatiques pour proposer une approche encore plus intégrée. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) continueront à jouer un rôle clé, en lien avec la restauration collective, pour améliorer la justice sociale et lutter contre le gaspillage alimentaire. Enfin, ce nouveau programme s'inscrit dans une révision du PNA, avec une approche plus élargie, notamment pour répondre aux enjeux climatiques et agroécologiques actuels.

CRALIM : Comité régional de l'alimentation en charge de mettre en œuvre la politique nationale de l'alimentation

Le comité régional de l'alimentation est en charge de mettre en œuvre la politique nationale de l'alimentation et d'en informer les parties concernées. Il adopte une approche transversale impliquant le ministère de la Santé (PNNS), le ministère de l'Agriculture (PNA), ainsi que le ministère de la Cohésion sociale, de la Lutte contre la pauvreté et des Transitions (via l'ADEME).

► Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Institués par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en 2014, les PAT sont définis par l'alinéa 1 de l'article L1 du code rural afin : « D'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

Les PAT ont un rôle de mise en cohérence entre les politiques publiques nationales, régionales et locales et aussi de coordination locale pour faciliter l'accessibilité des habitants à une alimentation durable. Les PAT étaient initialement agri-alimentaires et adoptent désormais une approche systémique intégrant des objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire et d'éducation à l'alimentation. Ils sont généralement portés par des collectivités.

Un **réseau normand des PAT** existe depuis 2017, avec une triple mission de guichet d'information, d'être un lieu d'échange et un porte-parole de la dynamique régionale sur les PAT. L'ensemble des ressources produites est à retrouver sur le [site de la DRAAF](https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/guide-pat-en-normandie-a3828.html).

Pour en savoir plus, un guide des PAT à l'échelle normande a été réalisé en 2024 : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/guide-pat-en-normandie-a3828.html>



► Plan régional de santé (PRS 2023-2028)

Le Projet Régional de Santé (PRS) Normandie 2023-2028 a pour objectif principal de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Concernant l'alimentation et la lutte contre la sédentarité, le PRS met en avant plusieurs actions et priorités qui visent à promouvoir une alimentation équilibrée et accessible pour tous, notamment dans le cadre d'actions de prévention et de promotion de la santé. Cela inclut des interventions ciblées sur les publics vulnérables et un soutien aux initiatives locales favorisant l'éducation nutritionnelle et les comportements alimentaires sains.

Plus précisément, le PRS vise à :

- soutenir des programmes d'actions efficaces en milieu scolaire et périscolaires portant sur l'éducation nutritionnelle et une alimentation de qualité, sur la pratique d'activité physique et sur l'usage raisonné des écrans et des réseaux sociaux,
- renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités pour mettre en place des programmes nutrition santé sur leur territoire, en particulier sur le volet alimentation (dont la restauration collective) et sur la mise en place d'environnements favorables à la santé (mobilités douces, aménagements urbains, accès aux équipements sportifs),
- détecter précocement et favoriser la prise en charge pluridisciplinaire du surpoids et de l'obésité non complexe chez l'enfant (« mission : retrouve ton cap » de l'Assurance maladie),
- inscrire un volet « santé » dans chaque projet alimentaire de territoire (lien avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF) et systématiser le lien avec le Contrat local de santé (CLS).

Pour les personnes en situation de précarité, des actions peuvent être soutenues via le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) financièrement, en raison de leurs conditions de vie, de leur emploi (habitants des QPV, ZRR, situation de handicap, sans abris, contrats précaires, chômage, migrants, gens du voyage, etc.). Les réponses contre la précarité alimentaire reposent essentiellement sur l'aide alimentaire en détail avec des contributions privées ou publiques.

Lutter contre la précarité alimentaire est un enjeu majeur des politiques publiques. Les villes et collectivités locales ont un pouvoir d'agir en raison de leurs compétences propres (transport, aménagement du territoire, restauration collective, solidarité...). En effet, la seule présence de commerce alimentaire, même à bas coût, est insuffisante pour conclure à une absence de problème d'accessibilité à l'alimentation. Il y a parfois une inadéquation entre l'offre locale, des freins à l'accessibilité liés à la morphologie urbaine ou à l'ambiance.

Un travail de cartographie de l'offre alimentaire est un point de départ, mais il faut étudier le vécu, les pratiques des individus et par conséquent renforcer les coopérations locales entre acteurs (Les Cahiers du DSU, 2024) pour prendre en compte l'ensemble des enjeux liés aux inégalités alimentaires, tels que le logement, l'éducation, l'emploi.

Zoom sur des initiatives en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire

- Soliguide, guide de la solidarité pour trouver une aide alimentaire, une assistance sociale, des associations et de nombreux services solidaires gratuits. <https://soliguide.fr/fr>
- Coordinateur de la lutte contre la précarité alimentaire au département de Seine-Maritime
- Dispositif Nutrition Précarité (formation de Promotion Santé Normandie en partenariat avec l'ARS et la DRAAF) : <https://www.normandie.ars.sante.fr/formation-nutrition-precarite>
- Les Quartiers fertiles de l'ANRU pour favoriser l'agriculture urbaine dans les QPV (mettre les QPV normands qui ont répondu à l'AAP) : <https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>
- Les épiceries solidaires – vidéo "Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire" : <https://www.youtube.com/watch?v=f6LI2DWC-s>

LES ASSOCIATIONS HABILITÉES À PERCEVOIR DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

DREETS DE NORMANDIE

Il est très difficile d'obtenir des données chiffrées fiables et complètes sur l'aide alimentaire, que ce soit au niveau local ou national. Côté État, les informations sur les structures bénéficiant d'une habilitation sont recueillies chaque année via une enquête nationale pilotée par la DGCS. Cette enquête est en cours de refonte afin d'en améliorer la fiabilité mais également de permettre de mieux connaître le profil des personnes ayant recours à l'aide alimentaire.

Les collectivités locales assurent également une très grande part de l'aide alimentaire dans les territoires, notamment les CCAS et CIAS. La multiplicité des intervenants, les diverses modalités de mise en œuvre de l'aide alimentaire complexifient l'approche statistique qualitative et quantitative.

Toutes restrictions faites, certaines tendances peuvent être tirées de l'enquête régionale au titre de l'année 2023.

145 associations bénéficient de l'habilitation régionale pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire en Normandie en 2023.

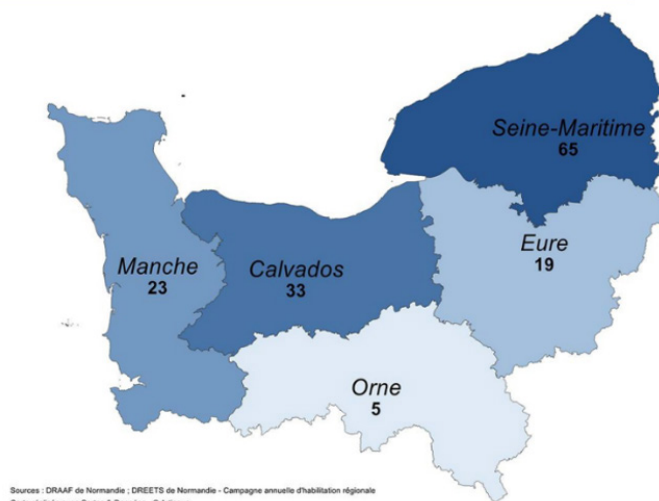
Entre 2022 et 2023, le nombre d'associations habilitées au niveau régional a augmenté de 3 % (+ 4 associations), et de près de 9 % en 5 ans (+ 12 associations).

Le volume de denrées distribuées par ces associations habilitées est supérieur à 12 000 tonnes en 2023. Logiquement, c'est en Seine-Maritime que le volume de denrées distribuées est le plus important et dans l'Orne le plus faible.

On retiendra également une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, passant de 136 000 bénéficiaires en 2021 à plus de 152 000 en 2023 dont 65 % pour la seule Seine-Maritime. La répartition hommes / femmes est de 53 % / 47 % à l'échelle régionale mais la Seine-Maritime se singularise par une proportion d'hommes très significative avec 60 % / 40 %.

Le poids de ce département influe sur la répartition régionale car tous les autres départements enregistrent une tendance inverse, c'est-à-dire plus de femmes que d'hommes. L'explication est très certainement liée au mode de distribution et au poids de la métropole rouennaise. L'agglomération enregistre de nombreuses distributions itinérantes qui touchent davantage un public constitué d'hommes vivant à la rue (migrants, sans domicile fixes, jeunes en errance, etc.) et approchés lors des maraudes. Les modes de distribution en centres concernent en revanche davantage les femmes. Signalons que la part des moins de 25 ans atteint près de 32 % à l'échelle régionale et supérieure à 45 % dans deux départements : le Calvados et l'Orne.

Répartition des associations habilitées par départements



QUELLE ACCESSIBILITÉ À L'ALIMENTATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ?

AUCAME

L'accès pour tous à une alimentation suffisante et de qualité constitue un champ thématique en plein développement pour les acteurs publics, tant au plan national qu'au plan local, et les initiatives en la matière se multiplient. La crise de la Covid-19, puis l'inflation sur les denrées alimentaires, à hauteur de 12 % sur l'année 2022 (Insee), révèlent et catalysent une tendance générale à la précarisation de l'accès à l'alimentation, se poursuivant depuis lors. L'alimentation devient une variable d'ajustement du budget des ménages modestes. Cet enjeu a été identifié localement dans un premier temps par les travaux du Projet alimentaire de Territoire (PAT) de Caen Normandie Métropole.

Dans ce contexte et dans le cadre de ses missions de participation à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (l'AUCAME)¹ a réalisé plusieurs analyses favorisant la compréhension de ces dynamiques :

- En 2022, une première publication propose un [décryptage des concepts et notions multiples relatives à la « précarité alimentaire »](#).
- En 2023, [un atelier participatif sur la précarité alimentaire dans les quartiers prioritaires de Caen-la-Mer a réuni des acteurs de terrain](#), issus tant des sphères de l'aide alimentaire que de l'accompagnement aux personnes en situation de précarité.
- En 2024, l'Agence a réalisé [une publication présentant les acteurs mobilisés autour de cet enjeu](#), selon leur compétence et champ d'intervention variés. Cette dernière publication a servi de base à l'animation d'un atelier organisé dans la cadre d'une journée d'étude sur les marchés de gros du PAT.



Ces travaux se poursuivent désormais dans le cadre des missions d'observation territoriale, qui ont conduit l'AUCAME à mettre en place un observatoire des systèmes agricoles et alimentaires. Il s'agit d'un outil méthodologique et technique créé pour accompagner le PAT de Caen Normandie Métropole. Cet observatoire a également pour vocation de documenter localement les dynamiques relatives aux systèmes alimentaires ainsi que d'améliorer et de partager la connaissance de ces thématiques sur le territoire.



Contact :
Manuela Laurent, Chargée d'études
Alimentation-agriculture
manuela.laurent@aucame.fr

¹ Une agence d'urbanisme est un organisme parapublic, doté de la personnalité morale, financé conjointement par des collectivités locales et le Ministère chargé de l'urbanisme, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

LES ENJEUX DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE EN NORMANDIE

ORS-CREAI NORMANDIE

Dans le cadre de sa mission Centre ressources Politique de la ville, l'ORS-CREAI Normandie réalise un travail de lecture des nouveaux Contrats de ville. Au regard du sujet de cette publication NÉO, nous avons profité de ce travail de lecture pour faire un focus sur la précarité alimentaire : est-elle une priorité ciblée dans les quartiers populaires ?

Sur la dizaine de contrats de ville lus au moment de l'écriture de cet article, la précarité alimentaire n'est pas un enjeu ciblé dans les nouveaux contrats de ville. Le sujet de la précarité alimentaire est évoqué sous un angle santé donc plus large, notamment à travers la promotion de la santé en accompagnant vers des comportements alimentaires plus sains¹. Cependant, il faut noter que les personnes en situation de précarité sont ciblées dans ces actions de promotion d'une alimentation de qualité et les liens avec des cadres ou dispositifs existants sont évoqués (Pacte local des solidarités, Programme « mieux manger pour tous », démarche quartiers résilients, PAT, ASV, RTPS, CLS, CCAS, secteur associatif...).

Pour en savoir plus sur les enjeux d'accès à une alimentation durable et de qualité dans les QPV :

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/Comprendre_FP_Alim_complet.pdf

Autre ressource inspirante :

<https://www.labo-cites.org/publication/vient-de-paraitre-manger-mieux-dans-les-quartiers-les-cooperations-font-recette>



¹ La nutrition (alimentation et activité physique) est un des enjeux prioritaires ressorti et discuté dans chaque département lors des Rendez-vous de la santé en QPV en 2023 (plus d'info : <https://orscreainormandie.org/ressources/detail-rdv-sante/>)

LUS POUR VOUS

En Normandie



ÉTAT DES LIEUX DU TRAVAIL SOCIAL EN NORMANDIE

Fédération des acteurs de la solidarité Normandie, août 2024

Une enquête a été menée par la FAS en 2023 afin d'interroger l'opinion des travailleurs sociaux normands sur leur quotidien, dans le but de mieux comprendre le désintérêt du secteur ressenti par les écoles et les employeurs.

D'après cette étude, les travailleurs sociaux de la région ont le sentiment d'une amélioration des relations entre collègues, de l'entraide et du management. En revanche, le stress est en augmentation tandis qu'un turn-over important est relevé, en sus d'un niveau de rémunération jugé majoritairement insuffisant et une reconnaissance du travail qui diminue.

Les résultats soulignent également le désenchantement de certains travailleurs sociaux, ayant pour la grande majorité choisi ce métier par vocation, mais qui peinent à apporter des réponses au public qu'ils accompagnent.

[Pour en savoir plus](#)



ENQUÊTE SANTÉ DES JEUNES ACCUEILLIS EN MISSION LOCALE - ZOOM SUR LA SANTÉ MENTALE

ORS-CREAI Normandie, juin 2024

Les différentes enquêtes menées au plan national en attestent, les jeunes en insertion sont en moins bonne santé que la moyenne des jeunes actifs ou étudiants de la même catégorie d'âge.

L'objectif de ce dispositif d'enquête est de mieux connaître l'état de santé et les modes de vie des jeunes accueillis en mission locale, comprendre leurs habitudes et recueillir des informations indispensables pour améliorer les actions de prévention en matière de santé à destination de ce public.

En 2023, année pour laquelle un module thématique portait sur la santé mentale, 2 080 questionnaires ont pu être analysés sur l'ensemble des missions locales de Normandie.

Retrouvez ainsi la synthèse des résultats ainsi qu'une infographie régionale reprenant les principaux résultats. Une analyse comparée de la santé mentale des jeunes accueillis en mission locale par rapport aux étudiants de licence a également été réalisée. Ainsi, au-delà des différences de population (les jeunes accueillis en mission locale sont plus âgés, moins diplômés et ont des parents appartenant à des catégories socioprofessionnelles définies comme « moins favorables à la réussite scolaire » que les étudiants), ce sont des différences importantes sur la santé mentale des jeunes qui sont relevées : les jeunes de mission locale perçoivent leur qualité de vie comme moins bonne, sont moins nombreux à déclarer avoir eu des idées suicidaires récemment mais sont plus nombreux à dire avoir déjà fait une tentative de suicide, ils sont également plus nombreux à avoir consulté des professionnels de la santé mentale et à avoir consommé des médicaments psychotropes au cours de l'année mais semblent moins souffrir du retentissement de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

[Pour accéder à la synthèse des résultats et l'infographie](#)

[Pour accéder à l'analyse comparée](#)

En France



LA MOITIÉ DES PERSONNES AYANT HABITÉ EN QUARTIER PRIORITAIRE ENTRE 2011 ET 2020 Y RESTENT TOUT AU LONG DE LA PÉRIODE

Insee Première, n°1996, mai 2024

En 2018, 5,4 millions d'habitants représentant huit pour cent de la population française, vivent dans l'un des 1 436 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire.

L'Insee a réalisé une étude sur leur mobilité résidentielle entre 2011 à 2020. Sur cette période, la fréquence des déménagements a été plus forte chez les habitants des QPV que chez les autres urbains (53 % versus 47 %). Cette mobilité varie selon le statut d'occupation du logement et l'âge de l'occupant : les jeunes des QPV sont moins mobiles que la moyenne, en raison d'une décohabitation familiale plus tardive.

La moitié des habitants des QPV ne les ont jamais quittés sur cette période, les personnes âgées de 60 ans ou plus y étant surreprésentées par rapport aux autres parcours. Quand ils déménagent, c'est plus souvent à proximité de leur logement précédent, surtout lorsqu'il s'agit de locataires de logements sociaux.

Le niveau de revenu joue également sur le peu de mobilité des habitants issus des QPV, la proportion des habitants des quartiers prioritaires en situation de pauvreté étant trois fois supérieure à celle des autres urbains.

[Pour en savoir plus](#)



DÉMOGRAPHIE DES INFIRMIÈRES ET DES AIDES-SOIGNANTES - MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE SÉRIES LONGUES

DREES, n°15, juin 2024

La DREES a mené une étude méthodologique pour construire un suivi fiable de la démographie des infirmières et aides-soignantes, à l'aide de la base tous salariés (BTS) de l'Insee et du Système national des données de santé (SNDS).

Entre 2013 et 2021, les effectifs d'infirmières et d'aides-soignantes ont progressé chaque année, mais insuffisamment par rapport aux besoins croissants de la population française vieillissante et sur un rythme plus lent pendant les dernières années. Ainsi, en 2021, près de 600 000 infirmières étaient en exercice, en grande majorité salariées, ainsi que 420 500 aides-soignantes.

Féminisées à plus de 80 %, ces professions sont soumises au même phénomène de vieillissement que la population générale ; en neuf ans, le nombre d'infirmières âgées de soixante ans et plus a progressé de plus de 70 % et celui des aides-soignantes de 160 %.

La répartition de ces professions par secteur d'activité est relativement stable sur la période : la grande majorité exerce à l'hôpital mais trois aides-soignantes sur dix travaillent dans le secteur social et médico-social.

Les disparités d'exercice sont importantes en fonction des territoires, pour les infirmières en particulier, même si leur densité a progressé dans presque toutes les régions entre 2013 et 2021. Les besoins des populations en infirmières libérales sont mieux couverts dans le sud de la France, dans le Nord-Est pour les infirmières salariées et dans l'Ouest pour les aides-soignantes.

[Pour en savoir plus](#)

Handidonnées

ANCREAI

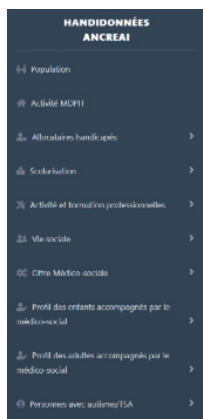
Handidonnées est la **première plateforme de mise à disposition de connaissances structurées entièrement dédiées aux publics en situation de handicap et à l'offre d'accompagnement** qui leur est proposée dans les territoires.

En effet, Handidonnées est un portail permettant l'accès aux données disponibles sur la connaissance des publics (enfants et adultes) en situation de handicap, ainsi qu'à l'offre d'accompagnement proposée dans le secteur médico-social et en milieu ordinaire, à différentes échelles géographiques : niveau national, régional et départemental.

Soutenu par la CNSA, des ARS et des collectivités territoriales, porté par la fédération ANCREAI, ce portail repose sur la mobilisation de bases de données nationales mises à disposition dans le cadre de conventionnements avec la CNSA, la DREES, l'INSEE, l'Education Nationale, la CNAF, la MSA..., et exploitées pour décliner les données aux différentes échelles géographiques.

Il propose un ensemble de données chiffrées téléchargeables, des séries chronologiques permettant de suivre les évolutions, des graphiques et des cartographies pour faciliter l'accès à l'information. Les données sont régulièrement actualisées, en fonction de leur mise à disposition par leurs producteurs.

-> Lien d'accès au portail national : <https://handidonnees.fr/>



Handidonnées ANCREAI

- Population
- Activité MDPH
- Allocataires handicapés
- Scolarisation
- Activité et formation professionnelles
- Vie sociale
- Offre Médico sociale
- Profil des enfants accompagnés par le médico-social
- Profil des adultes accompagnés par le médico-social
- Personnes avec autisme/TSA

Présentation du projet handidonnées

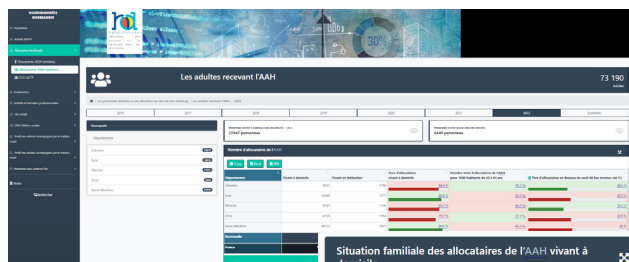
Les rapports se succèdent et le constat demeure ! Qu'il s'agisse du rapport Vachey-Jeanet qui pointait en 2012 « l'insuffisance des sources de connaissance des situations de handicap et de leurs évolutions » ou de la décision du Défenseur des Droits de Décembre 2017 qui recommandait « la mise à disposition et la valorisation des informations statistiques et des études sur le handicap (qui) ne font pas l'objet d'une coordination ou d'un pilotage national, d'où un manque de visibilité des données produites. »

Accédez aux données sur le handicap de votre région



Un accès régional permet de consulter directement les données du territoire (toujours présentées avec le comparatif des autres échelles) et propose également des liens vers des publications réalisées par l'ORS-CREAI Normandie.

-> Lien d'accès au site régional : <https://normandie.handidonnees.fr/>



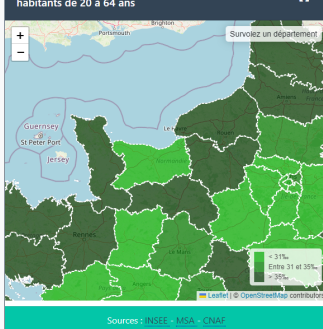
Les adultes recevant l'AAH 73 190

Situation familiale des allocataires de l'AAH vivant à domicile

Département	Vivant seul	Vivant seul.e avec des enfants	Vivant en couple avec ou sans enfants	Dont vivant en couple avec un autre bénéficiaire de l'AAH
Calvados	6838	498	2295	327
Eure	7538	1076	3834	436
Manche	6472	498	2825	423
Orne	2950	185	1015	154
Seine-Maritime	18308	2183	7631	955
Normandie	42106	4440	17600	2295
France	782697	72739	266691	31126

Sources : MSA - CNAF

Nombre d'allocataires de l'AAH en 2022 pour 1000 habitants de 20 à 64 ans



Surveillez un département

Normandie : 311% Entre 31 et 35% 30% et moins

Sources : INSEE - MSA - CNAF

Par ailleurs, sur la base des indicateurs disponibles dans Handidonnées mais également de travaux réalisés en région, l'ORS-CREAI Normandie a réalisé des publications départementales « Les chiffres-clés du handicap en Normandie 2024 ».

Ces publications ont pour objectif de rassembler et de mettre à disposition des acteurs toutes les informations disponibles sur le handicap en département, avec une comparaison régionale et nationale. Elles regroupent diverses thématiques :

- population en situation de handicap,
- allocations liées au handicap,
- jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE,
- scolarisation des élèves,
- offre médico-sociale pour enfants/adolescents et pour adultes,
- emploi et insertion professionnelle.



Pour accéder aux publications :

https://orscreainormandie.org/nos_derniers_travaux/les-chiffres-cles-du-handicap-en-normandie-2024/



Contact :

Sylvie Le Rétif, Chargée d'études, ORS-CREAI Normandie
s.leretif@orscreainormandie.org

Les programmes Interreg



INTERREG est un instrument de coopération entre les régions et les pays de l'Union européenne (UE) mis en place dans les années 1990. Depuis lors, il joue un rôle important dans la promotion du développement régional, de la cohésion sociale et de la réduction des disparités économiques, en facilitant le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, et de la gestion de l'environnement.

Il est financé via le Fonds européen de développement régional (FEDER) et géré par la Commission européenne. Il est ouvert à tous types de porteurs de projets, entreprises, collectivités, associations, etc.

Interreg intègre quatre espaces de coopération :

- La coopération transfrontalière, entre partenaires de part et d'autre de frontière terrestre ou maritime ;
- La coopération transnationale, entre partenaires de plusieurs régions d'un espace européen identifié ;
- La coopération en Outre-Mer, entre partenaires d'outre-mer et de pays tiers frontaliers ou de grands espaces régionaux hors de l'Union européenne ;
- La coopération interrégionale ou pan-européenne, entre partenaires de toute l'Union européenne pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

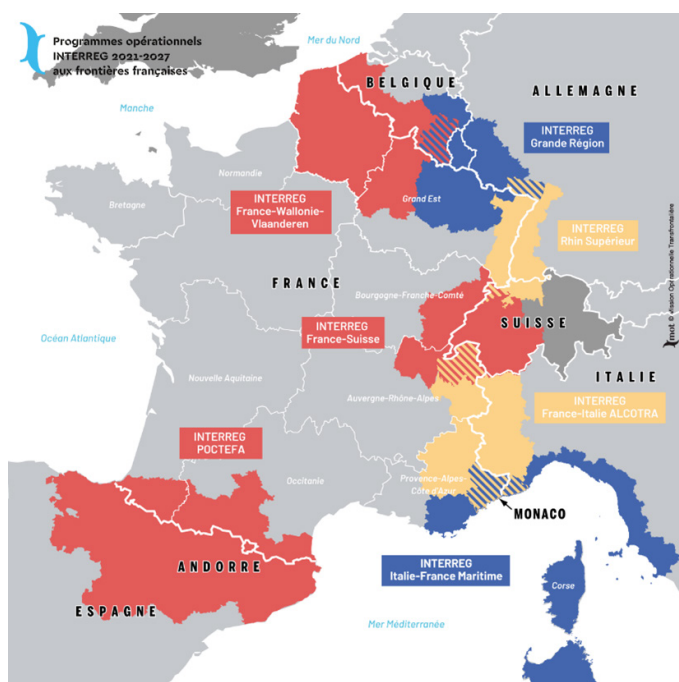
Il couvre cinq thématiques de « coopération territoriale européenne » :

- Recherche et innovation : Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée ;
- Climat et environnement : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique ;
- Mobilité : Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique ;
- Cohésion sociale : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire ;
- Gouvernance : Renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale.

L'actuel programme, Interreg VI, couvre la période 2021-2027 et se concentre sur la résolution des problèmes actuels tels que le changement climatique, la transformation numérique et l'inclusion sociale au travers de cinq objectifs stratégiques fixés en 2021 :

1. Compétitivité et numérique ;
2. Climat et environnement ;
3. Mobilité et connectivité ;
4. Droits sociaux et inclusivité ;
5. Proximité avec les citoyens et développement territorial.

Interreg VI dispose d'un budget de 100 milliards d'euros et finance une centaine de programmes. La France est le plus impliqué des pays européens avec sa participation à 22 programmes de coopération pour un budget de 3,2 milliards d'euros. Compte tenu de sa position géographique, elle est engagée dans sept espaces de coopération transfrontalière, sept espaces de coopération transnationale et quatre pour la coopération européenne en Outre-mer.



Une carte interactive consultable sur le site <https://interreg.eu/> permet de découvrir les domaines couverts par les différents programmes et de postuler pour développer un projet sur la base des critères des programmes en cours.

Pour en savoir plus : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens/les-programmes-interreg-2021-2027-la-cooperation-territoriale-europeenne-en-france>

AGENDA

8 octobre 2024
Saint-Germain-la-Blanche-
Herbe

Journée attractivité des métiers de la
santé en Normandie

Organisation : Prefecture de région, ARS et
Région
Programme et inscription : [cliquez ici](#)

15, 16 et 17 octobre 2024
Strasbourg

Leurs choix, leurs droits ! Accompagner
autrement les adultes en situation de
handicap : un projet collectif !

Organisation : Ancreai
Programme et inscription : [cliquez ici](#)

5 novembre 2024
Paris

Les ORS, ressources des politiques
locales au sein des territoires

Organisation : Fnors
Programme : [cliquez ici](#)
Inscription : [cliquez ici](#)

12 novembre 2024
Lillebonne

Forum normand de la politique de la
ville

Organisation : ORS-CREAI Normandie
Programme et inscription : [cliquez ici](#)

13, 14 et 15 novembre 2024
Marseille

« Y'a pas que l'école dans la vie... je peux
m'épanouir ailleurs aussi ! »

Organisation : Ancreai
Programme et inscription : [cliquez ici](#)

28 et 29 novembre 2024
Paris

Parcours de santé des enfants et des
jeunes :
Quelle collaboration entre la PMI et ses
partenaires ?

Organisation : Syndicat National des
Médecins de Protection Maternelle et
Infantile
Programme et inscription : [cliquez ici](#)

17 décembre 2024
Pont-Audemer

Agir pour un urbanisme favorable à la
santé
Du concept à la mise en œuvre concrète

Organisation : ANBDD, PSN, CEREMA, ORS-
CREAI Normandie
Programme et inscription : à venir

Mars 2025
Caen

3^{ème} édition du séminaire de Normandie
Études Observation
La précarité alimentaire

Organisation : NÉO
Programme et inscription : à venir

“

L'observation,
un enjeu essentiel pour mieux
anticiper l'évolution des besoins
sociaux, médico-sociaux et de
santé et ainsi aider à la mise
en œuvre et à l'adaptation des
politiques publiques.

”